

Modèle de délibération portant établissement d'un tarif de droits de stationnement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

| | |
|--|---|
| COLLECTIVITÉ | Extrait du registre des délibérations du conseil ... Séance du ... Par suite d'une convocation en date du ..., les membres composant le conseil ... ⁽¹⁾ se sont réunis en mairie, le ... à ... h, sous la présidence de M... (fonction). |
| Nombre de conseillers : en exercice présents votants Délibération n° | Étaient présents : (liste des présents selon l'ordre du tableau) Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M... à M... Absents excusés : M... Absents : M... Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M ... est désigné pour remplir cette fonction. |

Objet : Institution d'un stationnement payant et fixation du tarif

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Considérant que la sécurité et la commodité de la circulation dans la commune de ... doivent être améliorées par l'institution de droits de stationnement, lesquels permettront d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

M. ... propose qu'un stationnement payant soit institué et que son tarif soit fixé,

Après en avoir délibéré, le conseil ... par ... voix pour, ... voix contre, ... abstentions

DÉCIDE :

- l'institution d'emplacements payants sur la voirie communale destinés au stationnement des véhicules. La localisation et les conditions d'utilisation de ces emplacements (*durée...*) seront définies dans un arrêté pris par Monsieur le maire.
- que le montant des droits de stationnement, dont l'institution a été approuvée par l'article 1, est fixé comme suit :
 - à ... euros pour tout stationnement d'une durée inférieure à ... minutes,
 - à ... euros pour tout stationnement d'une durée comprise entre ... et ... minutes
- ...
- qu'en raison de leur différence de situation objective avec les autres usagers des voies communales et du droit d'accéder à leur immeuble dont ils sont titulaires, les riverains bénéficient d'un tarif préférentiel dont le montant est établi à ... euros pour un stationnement d'une durée inférieure à ... minutes, stationnement permettant le chargement ou le déchargement de leur véhicule.
- que les usagers sont autorisés à acquitter d'avance et en une seule fois le droit correspondant à l'occupation maximum autorisée.
- que les droits de stationnement ne sont pas perçus les dimanches et jours fériés.
- qu'il appartient à Monsieur le maire de déterminer les modalités pratiques de perception des droits de stationnement (*recours à des horodateurs...*).



Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à... le...

Le ...

Prénom NOM